

3.8

Autres décisions

---

---

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

### 3.8.1 Dispenses

#### William Blair & Company, LLC

Une dispense a été accordée à William Blair & Company, LLC de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en valeurs de plein exercice prévue à l'article 148 de la Loi dans le cadre de ses activités auprès du fonds de croissance international GBC.

Cette dispense est octroyée aux motifs suivants :

- William Blair & Company, LLC devra se soumettre, sur demande, à une inspection de ses livres et registres par l'Autorité;
- William Blair & Company, LLC s'engage par écrit à rendre accessible à l'Autorité la liste de ses clients au Québec si celle-ci lui en fait la demande;
- L'inscription américaine de William Blair & Company, LLC devra être maintenue en vigueur en tout temps.

La présente décision n'aura plus d'effet à la date la plus hâtive entre le 31 décembre 2010 et la date qui se situe six mois après l'entrée en vigueur du projet de Règlement 31-103 *sur les obligations d'inscription* ou d'une norme canadienne ou multilatérale des autorités en valeurs mobilières qui traite de dispenses d'inscription à l'égard de conseillers internationaux, rendant inutile la présente décision.

#### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- René, Stéphane  
Valeurs mobilières Groupe Investors inc.

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes :

- le représentant exerce une autre activité, en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du directeur, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du directeur, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent par écrit à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers l'engagement d'informer par écrit le directeur de tout changement dans les informations soumises lors de la demande de dispense.

## Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

##### E\*Trade Canada Securities Corporation

Approbation de la réduction d'un emprunt de 13 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de E\*Trade Technologies Corp. en faveur de E\*Trade Canada Securities Corporation. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel E\*Trade Technologies Corp. renonce à concourir est de 0 \$.

##### Jennings Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 258 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Aliquippa Resources Ltd. en faveur de Jennings Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Aliquippa Resources Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

##### Jennings Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 1 258 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Aliquippa Resources Ltd. en faveur de Jennings Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Aliquippa Resources Ltd. renonce à concourir est de 1 258 000 \$.

**Worldsource Securities Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 650 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Guardian Capital Group Limited en faveur de Worldsource Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Guardian Capital Group Limited renonce à concourir est de 0 \$.

**Worldsource Securities Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 600 480 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Worldsource Wealth Management Inc. en faveur de Worldsource Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Worldsource Wealth Management Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

**Worldsource Securities Inc.**

Approbation d'un emprunt de 2 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Worldsource Wealth Management Inc. en faveur de Worldsource Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Worldsource Wealth Management Inc. renonce à concourir est de 2 800 000 \$.

**Merrill Lynch Canada Inc.**

Approbation d'un emprunt de 200 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Merrill Lynch Canada Credit Inc. en faveur de Merrill Lynch Canada Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Merrill Lynch Canada Credit Inc. renonce à concourir est de 1 811 000 000 \$.

**Blackmont Capital Inc.**

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 10 000 000 \$.

**Genuity Capital Markets**

Approbation d'un emprunt de 17 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Genuity Financial Group en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Genuity Financial Group renonce à concourir est de 17 000 000 \$.

**3.8.4 Autres**

Aucune information.